

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 28 AOUT 2023

D2023-50
Retrait de la délibération 2023-1

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	20	22
Vote POUR	22	
Vote CONTRE	0	
Abstention	0	
Date de la Convocation		
18 août 2023		

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit aout à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Présents : Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Dominique RABILLOUD, Coralie SANGOY, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Evan VIEILLESSE, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Céline CARREIRO, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Nathalie DUMORD, Anthony MARASCO, Florie JAILLET, Ludovic MORAND.

Absents Excusés :

Guy LONGEPierre a donné pouvoir à Dominique RABILLOUD
Alain HOUDINET a donné pouvoir à Rémi BESSON
Patrice DUPONT

Vu la délibération 2023-1 relative à la validation de l'APD du projet de restaurant scolaire et bibliothèque,
Considérant que l'objet de cette délibération a bien été évoquée lors de la séance du 27 janvier 2023,
Considérant que le corps de cette délibération n'est pas en adéquation avec son titre,
Considérant qu'il s'agit d'une erreur matérielle,
Considérant qu'il convient donc de retirer cette délibération pour en reprendre une,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, retire la délibération 2023-1 prise lors de la séance du 27 janvier 2023.

Envoyé en préfecture le 01/09/2023

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le

ID : 071-217101500-20230828-2023_50-DE

La secrétaire de séance
Annick GUYON

Le Maire,
Christian JOLIVET

Acte contresigné le 1/09/23

Le Maire, Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 1/09/23

Acte affiché le 1/09/23